

COMMUNIQUÉ - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Entente biénergie Hydro-Québec/Énergir

### **Hydro-Québec ne pourra pas augmenter les tarifs d'électricité pour compenser Énergir**

**Montréal, Québec, le 23 février 2023** - Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ), Équiterre, Greenpeace Canada, Nature Québec, le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec et le SCFP-Québec accueillent avec satisfaction [la décision](#) de la Régie de l'énergie qui interdit à Hydro-Québec d'augmenter les tarifs de tous ses clients pour payer Énergir afin de compenser la baisse de ses ventes de gaz naturel.

Rappelons qu'Hydro-Québec prévoyait ainsi refiler à ses clients cette facture, de près de [2,4 milliards](#) d'ici 2050. Cette décision empêche ainsi que les consommateurs d'électricité renouvelable paient pour compenser un pollueur lorsqu'il se retire ou est forcé de se retirer d'une activité polluante et destructrice pour notre environnement. Ce serait tout le contraire du principe du pollueur-payeur inscrit dans la [Loi sur le développement durable](#)!

Hydro-Québec devrait maintenant mettre fin à son entente avec Énergir et se concentrer sur d'autres solutions aux problèmes climatiques et à la gestion des pointes de demande d'électricité. Les groupes rappellent que la fine pointe de demande en électricité au Québec est en moyenne de moins de cent heures par année. Hydro-Québec devrait, entre autres, intensifier ses efforts pour promouvoir l'installation de [thermopompes](#) à climat froid et [d'accumulateurs de chaleur](#), deux technologies éprouvées qu'elle maîtrise et dont elle assure déjà la promotion.

Le gouvernement du Québec et le ministre Fitzgibbon doivent retirer leur appui à l'entente Hydro-Québec - Énergir. Elle coûte trop cher à tous les Québécois.es et compromet l'atteinte des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) du Québec puisqu'elle prolonge inutilement l'utilisation du gaz naturel alors que d'autres solutions existent et permettraient de s'affranchir des énergies fossiles.

Citations:

« La compensation des pertes de revenus d'Énergir par les clients d'Hydro-Québec établissait le principe du pollueur-payé, exactement le contraire du principe de pollueur-payeur qui est inscrit dans la Loi sur le développement durable! C'est comme si les clients d'Hydro-Québec compensaient les pétrolières à chaque fois qu'on recharge un véhicule électrique. Un non-sens pur et simple! » a déclaré Jean-Pierre Finet, analyste au ROÉÉ.

«L'entente bi-énergie gaz est rétrograde, car elle entraîne l'ajout et le remplacement d'appareils de chauffage au gaz alors que des solutions comme les thermopompes et les accumulateurs de chaleur existent et permettraient de se libérer à 100% des énergies fossiles. Hydro-Québec doit tourner le dos au gaz alors que plusieurs juridictions, comme [l'État de New-York](#), interdisent déjà ou proposent d'interdire, le recours à cette énergie fossile dans les nouveaux bâtiments. Hydro-Québec doit cesser de ralentir la décarbonation des bâtiments alors que la crise climatique s'aggrave et que des instances comme l'[Agence internationale de l'énergie demande d'interdire l'ajout d'appareil de chauffage au gaz dès 2025](#) », Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie à Greenpeace Canada

«C'est une victoire d'étape importante alors qu'entériner le principe de pollueur-payé aurait créé un dangereux précédent. Ceci dit, c'est toute l'entente bi-énergie gaz entre Hydro-Québec et Énergir qui est et reste problématique en venant verrouiller l'utilisation du gaz fossile au-delà de 2050 au détriment de nos cibles climatiques. Le gouvernement du Québec doit retirer sans plus attendre son soutien à cette entente.» - Anne-Céline Guyon, chargée de projet experte climat chez Nature Québec.

« La décision de la Régie de l'énergie est une victoire pour tous les citoyens du Québec qui n'auront pas à payer la compagnie Énergir pour la diminution d'une partie de ses ventes. L'entente sur la bi-énergie entre Hydro-Québec et Énergir doit être rejetée par le gouvernement du Québec car ce n'est pas l'approche optimale pour atteindre les cibles de réduction de GES. » Jacques Rousseau, secrétaire général du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec.

« Nous avons une fois de plus la démonstration de la pertinence de la Régie de l'énergie lorsqu'on la laisse faire son travail de protection de l'intérêt général des Québécois et Québécoises. C'est une victoire pour les clients, mais aussi pour nos institutions démocratiques. Nous avons maintenant l'opportunité d'amorcer une

vraie transition juste et décarboner complètement les bâtiments.» - Dominic Champagne, VP secteur Énergie, SCFP-Québec.

«Équiterre se réjouit de la décision de la Régie de l'énergie. Pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, il est impératif que le gouvernement retire son appui à l'entente biénergie. De toute évidence, une réflexion approfondie sur l'avenir énergétique du Québec s'impose. On doit réfléchir ensemble à notre utilisation des ressources énergétiques dans une perspective de sobriété et de durabilité. C'est pourquoi nous enjoignons le gouvernement à mettre en place une consultation générique par le BAPE le plus rapidement possible.» - Andréanne Brazeau, analyste des politiques climatiques, Équiterre

- 30 -

**Pour informations:**

Jean-Pierre Finet, analyste au ROÉÉ

514-515-1957

[jpierrefinet@gmail.com](mailto:jpierrefinet@gmail.com)